Troisième partie

Les énergies renouvelables non propres

Borj Salhi ou la face cachée des énergies renouvelables

Ines Labiadh et Hayet Attar
FTDES Tunis et Kairouan

Introduction

Les projets de production d'énergies renouvelables sont au cœur de la politique nationale et internationale de transition énergétique. La protection de l'environnement, l'amélioration du bien-être des générations présentes, le respect des droits des générations futures et l'équité sociale sont les principaux enjeux du développement durable.

L'intérêt actuellement porté sur la production d'électricité à partir des sources naturelles et renouvelables va de pair avec le septième objectif du développement durable (ODD), adopté en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies, et qui vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes.

Selon le rapport sur les politiques énergétiques durables publié par la Banque Mondiale en décembre 2018, la Tunisie est classée 21ème sur un total de 133 pays en 2017 gagnant ainsi 44 places par rapport à 2016 et rejoignant du fait le groupe des pays à haut rendement[18]. Elle ambitionne d'atteindre 30% de la production d'électricité provenant des énergies renouvelables à l'horizon 2030. Pour ce faire, la Tunisie s'est récemment dotée d'une loi[19] afin de faciliter les appels à projets dans ce domaine.

Bien que des progrès significatifs dans ce secteur ont été accomplis au cours de la dernière décennie, certains projets soulèvent la question sur leur véritable contribution à la création d'un progrès économique et à un développement qui répondent aux besoins présents tout en tenant compte des besoins des générations futures. En effet, quelques projets se transforment d'une bénédiction à une malédiction environnementale, sociale et même sanitaire. Le Parc éolien Sidi Daoued dans la délégation

[18] https://bit.ly/2V7YiCZ

[19] La Loi n°2015-12 du 11 mai 2015, relative à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables

d'El Haouaria au gouvernorat de Nabeul représente le lancement de la mise en œuvre de la stratégie nationale de transition énergétique. En particulier sa partie implantée au village de Borj Salhi et qui nous intéresse dans cet article, correspond à un modèle de projets accentuant les inégalités et élargissant le fossé entre les privilégiés et les autres, impactant ainsi la dignité humaine.

I. Présentation du projet

La Tunisie a commencé en 2000 la production d'électricité d'origine éolienne, avec le soutien du Fond Mondial pour l'Environnement et du Fond pour le développement des Nations Unies. Entré en service Aout 2000, le champ de Sidi Daoued-Elhaouria est le premier en Tunisie. Il a connu deux extensions en 2003 et 2009. L'extension de 2009, qui se situe dans le village de Borj Salhi, est l'objet de cet article. Le projet s'étend dans ses trois parties sur une superficie totale de 3000 hectares et a été réalisé dans le cadre d'un accord entre la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) et l'investisseur espagnol dans les énergies renouvelables GAMES\MADE, qui a contribué à la réalisation du projet et à la fabrication de ventilateurs depuis le début du projet.

Les trois parties du projet de la centrale électrique éolienne de Sidi Daoud

Phase	Région concernée	Entrée en service	Nombre d'éoliennes	Energie produite
Première	Manzel Salem	2000	32	10.56 MégaWatts
Deuxième	Henchir Ghormane	2003	11	8.72 MW
Troisième	**Borj Salhi**	**2009**	**26**	**34.32 MW**

Souce : Etude d'impact environnemental du projet (STEG. 2009)[20]

Le village Borj Salhi possède un emplacement géographique stratégique, au bord de la mer, à 15 km des iles Zembra et Zambretta et à quelques 160 kilomètres de l'Italie. Cette région est considérée parmi les plus ventée du pays et ce, d'après l'Atlas du vent de la Tunisie, publié en 2009. La troisième partie du projet comporte 26 éoliennes réparties en trois rangées de 8, 10 et 8 éoliennes, séparées de 400 à 500 mètres selon l'étude d'impact environnemental du projet (EIE).

[20] https://www.steg.com.tn/dwl/EIE_Centrale_Eolienne_Sidi_Daoud.pdf

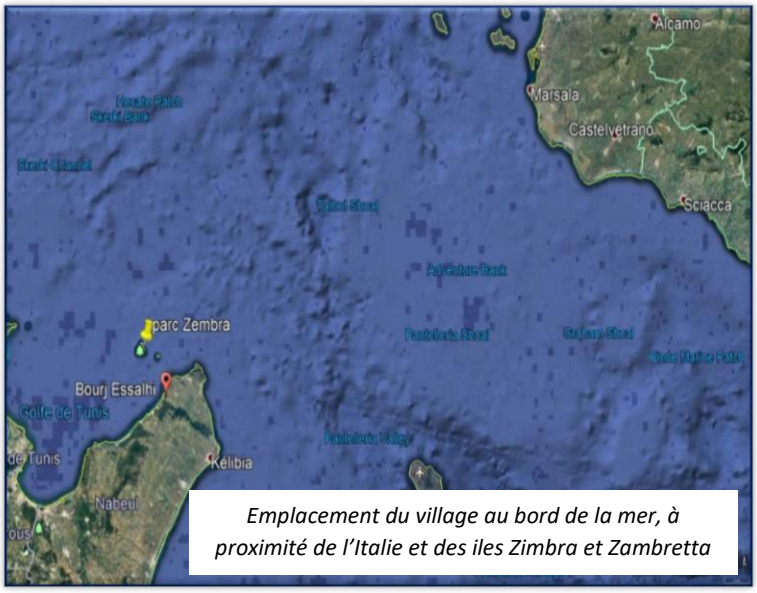

Emplacement du village au bord de la mer, à proximité de l'Italie et des iles Zimbra et Zambretta

26 éoliennes à Borj Salhi

II. Historique de l'injustice

L'injustice que vit le village de Borj Salhi remonte à des années avant la révolution et résulte d'une série de manipulations des lois et d'exploitation de la simplicité et l'ignorance des lois par les habitants incapables de défendre leurs droits. Diverses institutions et administrations directement impliquées dans le projet ont contribué à installer cette injustice et à coopérer entre elles afin de confisquer les terrains de leurs propriétaires

sous couvert d'un projet présidentiel et d'intérêt public, qu'il était impossible de remettre en cause ou bloquer.

1. Fin des années 90 : la Direction Générale des Forêts (DGF) force la modification de vocation des terres agricoles à forestière

Sous prétexte de travaux de conservation des sols, la direction des forêts appartenant au commissariat régional de développement agricole de Nabeul, débarqua à Borj Salhi en 1999 pour y effectuer des travaux anti-érosion et pour protéger les maisons des inondations. Les habitants qui n'ont jusque là connu aucun évènement climatique extrême, ont tout de même bien accueilli cette initiative surtout que la région vivait dans la marginalité et l'oubli total par les autorités régionales. Ensuite, la DGF procéda à la plantation d'un nombre d'arbres forestiers au niveau de la montagne qui était alors utilisé comme parcours par les petits agriculteurs et leurs vaches. La surface d'intervention par la DGF atteignit ainsi 25 Ha du Henchir de Borj Salhi.

Cet ensemble de travaux cache une intention de modifier progressivement la vocation des terrains, initialement agricoles et exploités par les habitants à forestiers domaniaux, interdits d'accès et facilement exploitables et récupérables. Aussi, les services de la DGF ont profité de la propriété collective des terrains qui rendait difficile toute demande de restitution auprès de la justice. Les protestations et dénonciations se sont ainsi heurtées à la répression et aux menaces de certaines parties alliées à l'ancien régime.

Force est de signaler que dans un rapport précédant la réalisation du projet, la STEG définit les sites d'installation des éoliennes à Borj Salhi comme étant **« un domaine à vocation forestière avec une activité agricole restreinte »**, et la vocation des terres par **« domaniale avec des superficies limitées exploitées par les habitants »**[21]. Le déni du caractère agricole des terres n'aurait pas été possible sans l'intervention préalable de la direction générale des forêts.

Suite au changement de vocation de leurs terres et l'interdiction d'accès par les services de la DGF, quelques habitants ont essayé de

[21] Amara, I. (2008). "Sites potentiels pour la centrale électrique de Haouaria. Localisation, caractéristiques et spécificités." STEG, 10 p

récupérer leurs terres en envoyant des correspondances au ministère d'agriculture qui leur a répondu que les terres étaient soumises au régime forestier et qu'ils ne pouvaient plus les exploiter sans autorisation préalable. Ainsi, les terrains qui leur servaient de parcours depuis des années se sont transformées en forets dont l'accès est soumis à une décision publiée dans le journal officiel.

Réponse de la Direction Générale des Forêts à la plainte déposée par les héritiers d'Ahmed ben Ammar Salhi

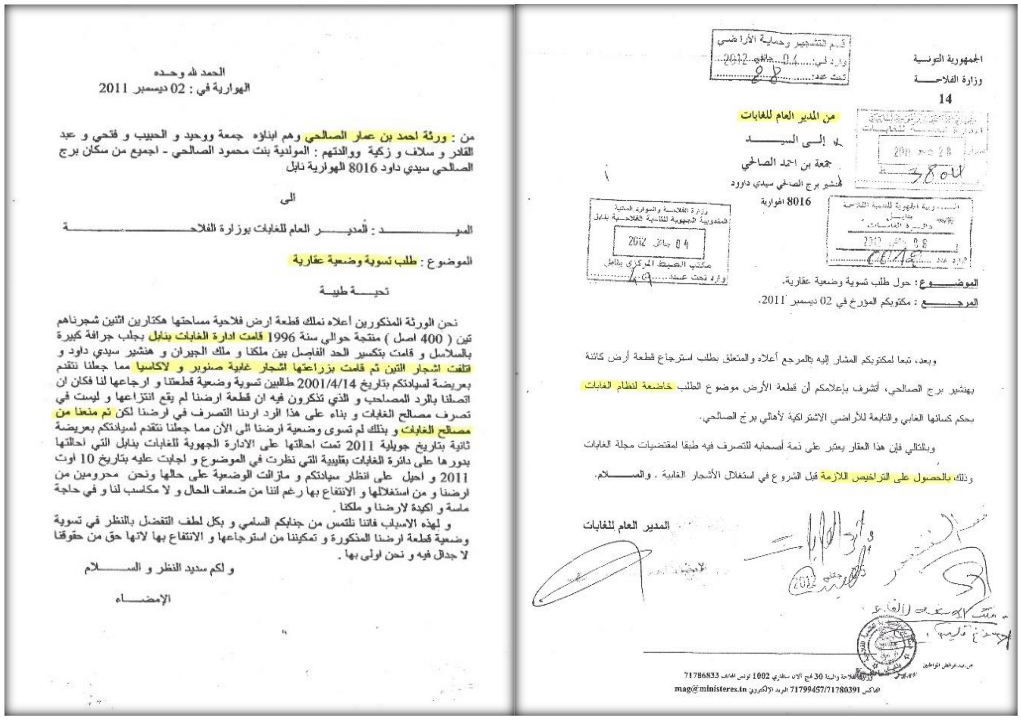

الحمد لله وحده
الهوارية في : 02 ديسمبر 2011

من : ورثة احمد بن عمار الصالحي وهم ابناؤه جمعة ووحيد و الحبيب و فتحي و عبد القادر و سلاف و زكية ووالدتهم : المولدية بنت محمود الصالحي - اجميع من سكان برج الصالحي سيدي داود 8016 الهوارية نابل

الى

السيـــــــــد : المدير العام للغابات بوزارة الفلاحة

الموضوع : طلب تسوية وضعية عقارية

تحيـــة طيبـــة

نحن الورثة المذكورين أعلاه نملك قطعة ارض فلاحية مساحتها هكتارين اثنين شجرناهم تين (400 اصل) منتجة حوالي سنة 1996 قامت ادارة الغابات بنابل بجلب جرافة كبيرة بالسلاسل و قامت بتكسير الحد الفاصل بين ملكنا و ملك الجيران و هنشير سيدي داود و اتلفت اشجار التين ثم قامت بزراعتها اشجار غابة صنوبر و لاكاسيا مما جعلنا نتقدم بعريضة لسيادتكم بتاريخ 2001/4/14 طالبين تسوية وضعية قطعتنا و ارجاعها لنا فكان ان اتصلنا بالرد المصاحب و الذي تذكرون فيه ان قطعة ارضنا لم يقع انتزاعها و ليست في تصرف مصالح الغابات و بناء على هذا الرد اردنا التصرف في ارضنا لكن تم منعنا من مصالح الغابات و بذلك لم تسوى وضعية ارضنا الى الان مما جعلنا نتقدم لسيادتكم بعريضة ثانية بتاريخ جويلية 2011 تمت احالتها على الادارة الجهوية للغابات بنابل التي احالتها بدورها على دائرة الغابات بقليبية التي نظرت في الموضوع و اجابت عليه بتاريخ 10 اوت 2011 و احيل على انظار سيادتكم و مازالت الوضعية على حالها ونحن محرومين من ارضنا و من استغلالها و الانتفاع بها رغم اننا من ضعاف الحال و لا مكاسب لنا و في حاجة ماسة و اكيدة لارضنا و ملكنا .

و لهذه الاسباب فاننا نلتمس من جنابكم السامي و بكل لطف التفضل بالنظر في تسوية وضعية قطعة ارضنا المذكورة و تمكيننا من استرجاعها و الانتفاع بها لانها حق من حقوقنا لا جدال فيه و نحن اولى بها .

و لكم مديد النظر و الســـلام

الإمضـــاء

الجمهورية التونسية
وزارة الفلاحة
14

من المدير العام للغابات
إلى السيد
جمعة بن احمد الصالحي
هنشير برج الصالحي سيدي داوود
8016 الهوارية

الموضوع : حول طلب تسوية وضعية عقارية.
المرجع : مكتوبكم المؤرخ في 02 ديسمبر 2011.

وبعد، تبعا لمكتوبكم المشار إليه بالمرجع أعلاه والمتعلق بطلب استرجاع قطعة أرض كائنة بهنشير برج الصالحي، أتشرف بإعلامكم أن قطعة الأرض موضوع الطلب خاضعة لنظام الغابات بحكم كسائها الغابي والتابعة للأراضي الاشتراكية لأهالي برج الصالحي.

وبالتالي فإن هذا العقار يعتبر على ذمة أصحابه للتصرف فيه طبقا لمقتضيات مجلة الغابات وذلك بالحصول على التراخيص اللازمة قبل الشروع في استغلال الأشجار الغابية . والســـلام.

المدير العام للغابات

2. 2006-2007 : La Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz profite du handicap auditif chez les habitants et les dépossède de leurs terres par des contrats de soumission

La première phase ayant changé la vocation des terres d'agricoles à forestières a permis à la STEG d'installer ses premières éoliennes loin des habitations. Arrivée aux maisons, la société commence ses négociations avec les habitants pour installer le reste des éoliennes sur leurs terres. Pour ce faire, elle profita de la surdité, résultant du mariage consanguin dans beaucoup de familles, pour justifier l'installation des éoliennes dans le

village affirmant que le bruit qui résulterait de la rotation des turbines ne causerait pas de nuisances aux habitants.

Pour s'emparer des terres, le processus de location s'est également accompagné d'intimidations et de pressions allant jusqu'aux menaces d'arrestation. Selon des témoignages, un nombre de maires de la région ont profité de leur influence comme autorité locale, donnée par l'ancien régime, pour obliger les habitants à céder leurs terres contre leurs grès et par des contrats très bon marché dont la valeur est comprise entre 225 et 2940 DT. Ces montants ne reflètent pas la valeur réelle de la terre et ne dédommage pas son propriétaire des pertes qu'engendrerait l'arrêt d'exploitation de ses terres.

Un contrat de location d'une terre de 75m2 à 225 DT sur 30 ans

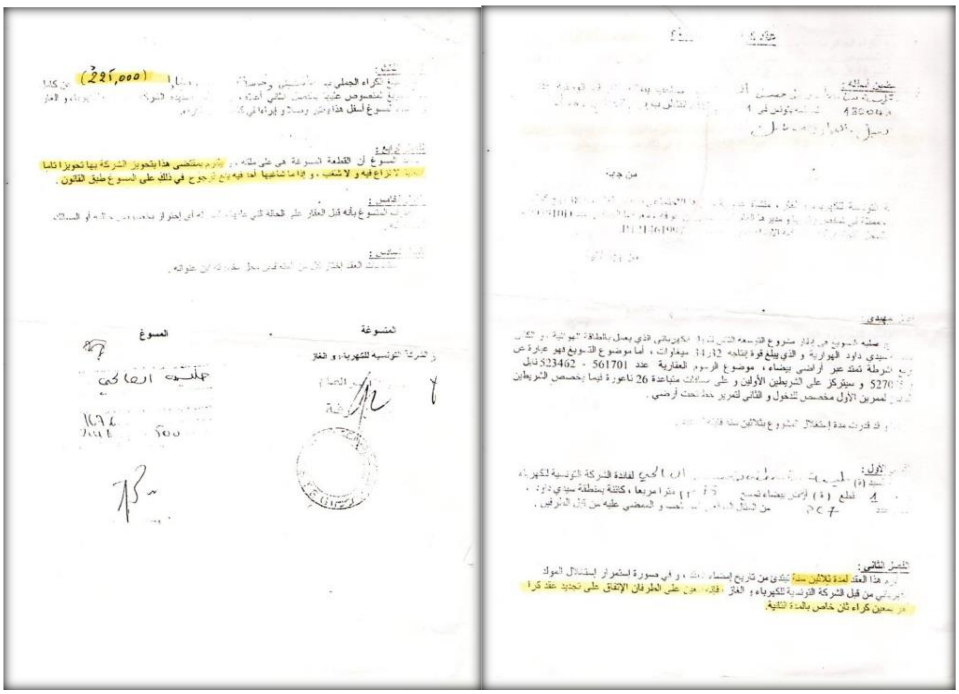

3. 2008 : Cession du projet du promoteur espagnol à la STEG et amplification de la crise

Après avoir installé les turbines et veillé à leur fonctionnement dans de bonnes conditions, le promoteur espagnol GAMES/MADE assure, selon un jeune technicien de Borj Salhi ayant travaillé au sein du projet, un cycle de formation aux employés de la STEG afin de garantir leur maitrise du fonctionnement des éoliennes avant de quitter en 2008 le champs éolien

d'Elhaouaria. Une fois GAMES/MADE parti, la STEG apposa son logo sur les turbines pour s'afficher somme le propriétaire du champ. Toutefois, la maintenance des éoliennes et la rapidité dans la réparation des pannes ont fait défaut ce qui a entrainé un certain nombre d'accidents techniques sur lesquels nous reviendrons plus loin dans cet article.

4. Après la révolution de 2011 : Déclenchement des manifestations et début du conflit

Les habitants de Borj Salhi ont commencé par manifester, à petite échelle, contre la confiscation de leurs terres et le bruit des turbines et ce, à l'image de l'ensemble des mouvements de protestation sous le régime répressif et oppressant de Ben Ali. Après 2011, le village est entré dans une nouvelle phase de lutte et les habitants ont choisi comme forme de protestation l'abstention de payer leurs factures d'électricité jusqu'à ce que leurs demandes soient prises en compte. A partir de là, les sit-in ont commencé dont le premier en 2011 en présence de l'armée pour protéger le site de la STEG. Cependant, la STEG refuse de se réunir et négocier avec les habitants ce qui les a poussés à continuer leur refus de paiement des factures d'électricité sans revenir sur leur décision même après le recours à la justice de la part de la STEG et la décision rendue le 12 décembre 2013

autorisant l'entreprise à couper l'électricité aux 177 clients refusant le paiement de leurs factures. Cette date marque le début du bras de fer et du chantage adoptés par la STEG pour faire revenir les habitants sur leur décision et les pousser à reconnaitre l'existence d'un rapport de force inégal qui n'est pas en leur faveur. Pour aller plus loin, l'entreprise recourt à un notaire pour menacer les habitants d'enlever leurs compteurs d'électricité.

Après cette date, les coupures d'électricités et poursuites judiciaires du coté de la STEG ont continué à s'alterner avec les manifestations et la fermeture de la station de production de l'électricité de la part des habitants jusqu'à ce que l'entreprise acceptât enfin de se réunir avec les manifestants le 24 mars 2014 et ce, après avoir échoué dans la mise en œuvre de la décision judiciaire de 2013 et le blocage de la production pendant des mois par les sit-in.

Outre les habitants et le délégué d'Elhaouaria, qui a présidé cette réunion, le représentant juridique de la STEG était présent ainsi que la Ligue Tunisienne de Défense des droits de l'Homme (LTDH) et la garde nationale d'Elhaouaria. Un procès-verbal[22] était signé à la fin de cette réunion, stipulant l'examen des revendications suivantes de la population dans un délai n'excédant pas 15 jours, sur la base de quoi les manifestants ont démantelé leur sit-in :

- Arrêter les poursuites judiciaires des habitants par la STEG
- Fixer un seuil de consommation gratuite et ne payer que l'excédent et annuler la dette pour la période après 14 janvier 2011
- Réviser les contrats de location des terres et veiller à leur conformité à la valeur réelle des terres et aux conséquences des éoliennes sur la santé
- Permettre l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de la région au sein du projet.

15 jours plus tard, les habitants n'ont pas eu de réponses à leurs demandes. Avec la poursuite des coupures d'électricité, ils reprennent leurs manifestations. En 2018, Ils organisent un sit-in ouvert durant un mois au niveau de la centrale électrique pour dénoncer la poursuite des coupures d'électricité. En l'absence d'intervention des organismes de l'Etat ou de la STEG, l'électricité fut rétablie suite à une pression médiatique et l'intervention de l'UGTT et un nombre des députés de la région. Le 13 novembre 2019, la STEG coupe l'électricité tard la nuit et alerte les

[22] https://drive.google.com/file/d/1doIayrTIGnPJXpU-2U9xefYK08adDdYF/view

habitants, par le biais du délégué de devoir payer leurs factures. À ce moment-là, les manifestants ont fermé la centrale électrique et la route qui y mène pendant deux jours sans enregistrer d'émeutes ou d'actes de violence, ce que l'entreprise n'a pas réussi à pousser les manifestants à le faire pour les accuser de malfaiteurs.

A la rentrée scolaire de 2020, un coup de foudre occasionna une panne au niveau du générateur électrique principal du village et la coupure d'électricité pendant plus de 15 jours. Les autorités locales et régionales sont restées insensibles aux demandes de rétablissement d'électricité par les habitants et la STEG a insisté pour ne pas réparer la panne et restituer l'électricité avant le paiement des factures dues par la population. Cela a incité les citoyens à mener une série de manifestations, bloquant principalement la route reliant la thonière de Sidi Daoud et le croisement de la région de Saheb Jbal menant à Elhaouaria et Tunis. Le sit-in a duré plus de 10 jours avant d'être interrompu après une réunion organisée au niveau de la délégation le 21 septembre 2020 en présence du délégué de la région et en absence de la STEG.

Sit-in de septembre 2020 et procès-verbal de la réunion de 21 septembre

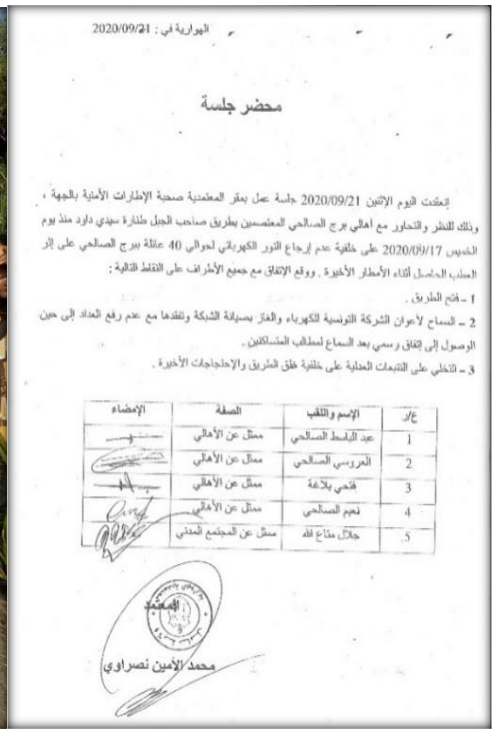

الهوارية في : 2020/09/21

محضر جلسة

إنعقدت اليوم الاثنين 2020/09/21 جلسة عمل بمقر المعتمدية صحبة الإطارات الأمنية بالجهة ، وذلك للنظر والتحاور مع أهالي برج الصالحي المعتصمين بطريق صاحب الجبل طنارة سيدي داود منذ يوم الخميس 2020/09/17 على خلفية عدم إرجاع التور الكهربائي لحوالي 40 عائلة ببرج الصالحي على إثر العطب الحاصل أثناء الأمطار الأخيرة . ووقع الإتفاق مع جميع الأطراف على النقاط التالية :

1 ـ فتح الطريق .

2 ـ السماح لأعوان الشركة التونسية للكهرباء والغاز بصيانة الشبكة وتنفيذها مع عدم رفع العداد إلى حين الوصول إلى إتفاق رسمي بعد السماع لمطالب المتساكنين .

3 ـ التخلي على التتبعات العدلية على خلفية غلق الطريق والاحتجاجات الأخيرة .

ع/ر	الإسم واللقب	الصفة	الإمضاء
1	عبد الباسط الصالحي	ممثل عن الأهالي	
2	العروسي الصالحي	ممثل عن الأهالي	
3	فتحي بلاعة	ممثل عن الأهالي	
4	نعيم الصالحي	ممثل عن الأهالي	
5	جلال متاع الله	ممثل عن المجتمع المدني	

المعتمد

محمد الأمين نصراوي

La situation est restée la même avec l'insistance de la STEG de ne pas réparer les dégâts avant le paiement de la dette due par la population et qui s'élève à 300.000 dinars d'après une demande d'accès à l'information envoyée à l'entreprise le 08 février 2021 par le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux qui a été contacté par les habitants de Borj Salhi afin de les appuyer dans la résolution de ce conflit qui dure depuis près de deux décennies.

III. Une injustice complexe et des violations multiples

1. Les manquements techniques et falsifications de l'étude d'impact environnemental

Comme tous les projets de production d'électricité, les centrales électriques sont soumises à une étude d'impact environnemental, selon le décret n° 2005 - 1991 Du 11 juillet 2005. Selon le premier article de ce décret, cette étude permet pour chaque unité « d'estimer, évaluer et mesurer les impacts directs et indirects pour la réalisation de l'unité sur l'environnement à court, moyen et long terme et qui doit être soumise à l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) pour émettre son avis avant l'obtention de toute autorisation administrative relative à la réalisation de l'unité ».

Nous avons examiné l'étude d'impact environnemental, réalisé par la STEG en 2009, pour la troisième tranche de la centrale éolienne de Sidi Daoud, et avons noté beaucoup de tromperies et de falsifications, rapportées dans le tableau ci-après.

Les falsifications et tromperies de l'étude d'impact environnemental

Page	Ce qui est mentionné	La réalité/les normes internationales
9	Le projet permettra de dynamiser l'économie de la région à travers le raccordement au réseau haute tension	Le réseau électrique à Borj Salhi est soit de basse ou de moyenne tension
30	Les éoliennes seront espacées de 400 à 500 m	Nous avons pu calculer sur Google earth la distance moyenne entre les turbines qui ne dépasse pas les 200m. De plus la distance entre les certaines maisons est les turbines n'excède pas les 100m et atteint à peine 40m pour la maison la plus proche d'une éolienne ! Force est de signaler que d'après un rapport du Centre Régional pour les Energie

		Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (RCREEE)[23], les normes internationales recommandent une distance entre les parcs éoliens et les habitations d'au moins 500m et ce, en prenant en considération l'intensité du bruit généré et la hauteur des turbines
40	Le bruit issu des turbines ne dépasse pas 55 décibels (dB)	L'Organisation Mondiale de la Santé recommande [24]un bruit des turbines ne dépassant pas 45 dB
40	Une campagne de mesure de bruit est organisée chaque année par le service de production et de distribution de l'électricité pour identifier les zones d'émergence possibles et déterminer les mesures d'accompagnement nécessaires	D'après les habitants, aucune mesure de paramètres sonores n'a été enregistrée au niveau du village depuis le lancement du projet
41	« Les raccordements en câbles électriques sont tous prévus sous terre et il n'y a pas de risques d'incidents électriques prévisibles pour les personnes traversant le site. Ainsi, le tracé de passage des câbles sous terrain est muni des avertisseurs réglementaires visibles jours et nuit »	Nous n'avons pas constaté lors de nos visites de terrain de signaux d'avertissement pour le passage sous-terrain des câbles.
60	« Les parcelles utilisées pour implanter les éoliennes …sont louées pour une période de 30 ans par la STEG de la part des agriculteurs de la place. Ceci leur permet de mettre en valeur leurs terres et acquérir le matériel nécessaire pour développer les cultures irriguées et de conserver leurs troupeaux. Ainsi, l'exploitation du champ éolien modifie peu les activités traditionnelles et sociales de la zone d'étude bien qu'il participe indirectement à développer l'économie de la région »	Est-ce qu'un contrat de location à 225 dinars/an permettrait à son signataire d'améliorer son activité et sa condition sociale ? De plus, nous avons déjà évoqué dans l'historique de l'injustice que le changement de vocation des terres d'agricoles à forestières a largement perturbé l'activité des pasteurs.
63	L'installation et mise en fonction des turbines impacte faiblement le sol	Nous avons visité des zones agricoles où les éoliennes ont provoqué l'érosion et l'appauvrissement du sol d'où l'impact direct sur les plantations

[23]https://www.rcreee.org/sites/default/files/rcreee_rs_setback_distances_between_wind_turbines_and_surounding_buildings_2014_ar_0.pdf

[24] Recommandations de l'OMS pour les limites du bruit : https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0008/383921/noise-guidelines-eng.pdf

Par ailleurs, l'absence de maintenance conduit à des coupures récurrentes d'électricité dues à l'état du réseau, ce qui met les habitants et leurs maisons en danger, surtout avec les accidents de courts-circuits et de chutes d'éoliennes.

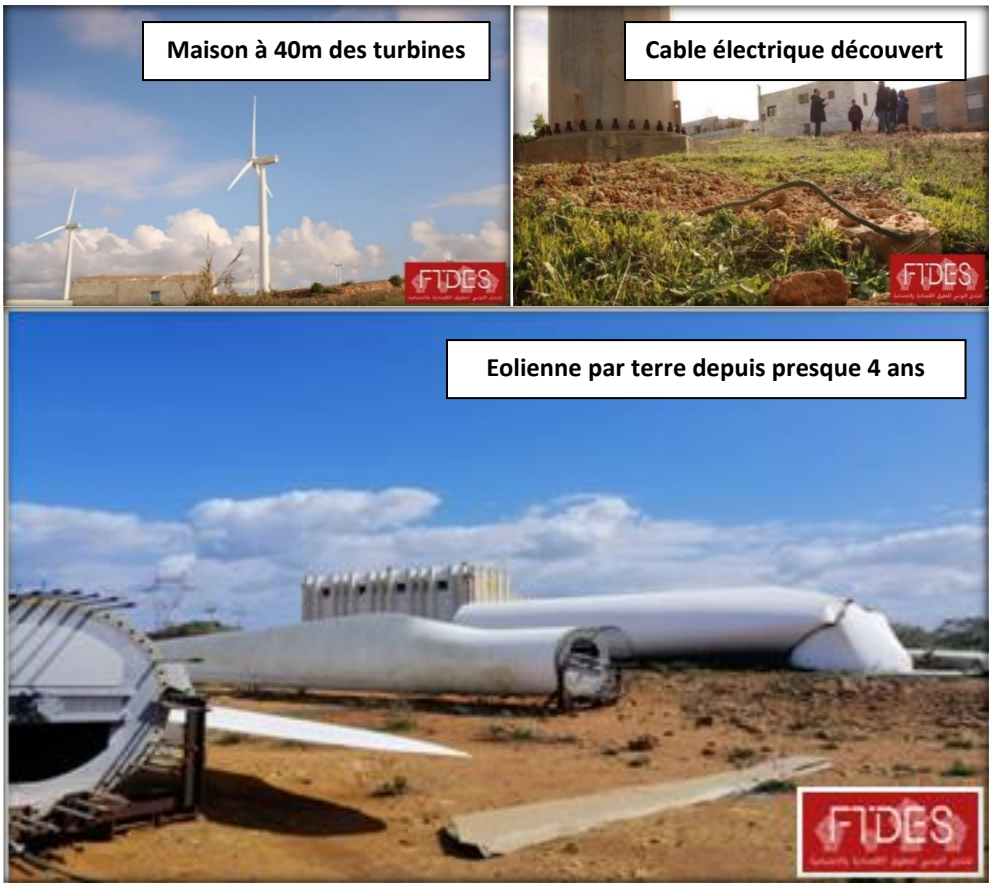

2. Les impacts sur la santé

En dépit de l'absence d'un consensus scientifique sur les impacts négatifs de vivre à proximité des parcs éoliens sur la santé humaine, plusieurs témoignages de différentes régions du monde prouvent l'existence d'un lien de causalité entre la présence de turbines et la détérioration de la santé humaine. Les effets des éoliennes se manifestent principalement sur le système auditif et nerveux ainsi que sur l'activité du cœur. Dans son étude de 2014, le Centre Régional pour les Energie Renouvelables et de l'Efficacité Energétique a par ailleurs souligné que la distance séparant les stations de production d'énergie éolienne des bâtiments environnants impacte

directement l'état psychologique de l'homme en rapport surtout avec la rotation des hélices et le bruit et ombrage qui en résultent.

Une exposition continue au bruit peut endommager principalement l'audition et c'est ce que nous ont rapporté des habitants de Borj Salhi, vivant à quelques mètres des turbines. Ainsi selon **Naiim** « nous frôlons la surdité. Le bruit de la rotation constante des hélices perturbe notre sommeil la nuit, nous obligeant à nous sentir constamment fatigués ». Ce constat est confirmé par une étude[25] de l'Agence Française de la Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail AFSET qui stipule que l'exposition continue au bruit des éoliennes peut provoquer **la fatigue auditive et progressivement la surdité**. Ceci implique une hypersensibilité accrue ainsi qu'une tendance vers l'agressivité chez beaucoup de personnes ce qui affecte négativement les relations sociales. Les habitants de Borj Salhi nous ont ainsi fait part de **la tension** qui devient la caractéristique de certaines relations familiales notamment entre les époux.

La même étude de l'AFSET stipule aussi que le bruit des turbines peut causer **des troubles de concentration et de mémoire**. En effet, certains enfants de Borj Salhi souffrent, d'après **Naiim**, de problèmes de communication et de compréhension au sein de leurs familles et dans les écoles. Aussi, les habitants vivent avec **la peur constante** que les éoliennes tombent sur leurs maisons et pour cause, l'arrivée de cet accident trois fois ces dernières années. **Najeh**, qui a travaillé comme technicien au sein du projet nous assure dans ce cadre que l'état d'usure, de corrosion et de rouilles accumulés sur les turbines a atteint son apogée, en plus de la baisse de leur stabilité et l'augmentation du bruit causé par les vibrations par le vent et par l'absence de maintenance.

D'autre part, les coupures fréquentes d'électricité provoquent des **crises de santé** chez les patients qui dépendent des machines électriques pour respirer ou pour maintenir leur rythme cardiaque. **Yassin**, qui souffre d'un grave problème respiratoire nous a expliqué la souffrance qu'il éprouve lors d'une panne électrique. En effet, il se trouve contraint de se rendre chez sa grand-mère dans le village voisin de Ghormane pour brancher sa machine à l'électricité. Plusieurs fois, les conditions météorologiques l'empêchent d'atteindre sa destination.

[25] https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/084000423.pdf

3. Les impacts environnementaux et agricoles

L'étude d'impact environnemental de la troisième tranche du projet de centrale électrique éolienne de Sidi Daoud stipule que « les activités principales des agriculteurs ne vont enregistrer aucune modification ou perturbation suite l'installation du projet qui permettra par ailleurs de faciliter l'accès aux terres ». Aussi « les résidus des huiles de lubrification utilisées seront récoltées pour un recyclage ultérieur ». L'étude ajoute aussi que « les impacts environnementaux du projet sont presque absents au vu de l'ensemble des mesures qui seront prises pour éviter les dommages environnementaux ».

Cependant, une seule visite au village suffit pour identifier les problèmes agricoles et environnementaux qui sont la résultante directe de l'installation des éoliennes. En plus d'entraver le pâturage naturel du bétail, que nous avons déjà mentionné, certaines activités agricoles subissent des effets directs, liés principalement à l'érosion des sols résultant de l'écoulement des eaux des oueds qui ont vu leur tracé modifié après l'installation arbitraire des turbines qui n'a pas pris en compte la localisation initiale des différentes composantes du paysage dans les plaines, les collines et les oueds. Les ingénieurs qui ont planifié l'emplacement des éoliennes se sont contentés de chercher la facilité d'installation et d'accès aux éoliennes et ce, en ouvrant des traversées dans les lits des oueds ce qui a généré l'amplification de l'intensité d'écoulement de l'eau et endommagé des pistes rurales et quelques voies principales dans le village.

Dans les exploitations agricoles, les années de maigres récoltes se succèdent, et les oliviers peinent à survivre à cause des zones de saturation en eau créées par la nouvelle dynamique des oueds après l'installation des turbines. Il est possible ainsi à l'œil nu d'observer les champignons et les effets de la pourriture sur les troncs et les branches en raison de la stagnation de l'eau autour de l'arbre.

D'un point de vue environnemental et contrairement à ce qui est mentionné dans l'étude d'impact environnemental, la STEG n'a pris aucune mesure pour gérer ou recycler les résidus des huiles de lubrification. Ceci a amené Anwar à porter plainte contre la STEG pour les dégâts causés par les huiles qui coulent d'une éolienne sur sa terre en raison de l'absence de maintenance. Le tribunal a statué en sa faveur en lui attribuant des dommages.

Impacts agricoles des éoliennes à Borj Salhi : érosion et mort d'oliviers

4. Les impacts socio-économiques et Le mal-développement

Nous avons découvert « Borj Salhi » lors d'un passage à la délégation d'El Haouaria dans le cadre de l'Echange des Jeunes organisé par le département Justice Environnementale au mois de juin 2020 et en rencontrant M. Mohamed Jbali, conseiller municipal et président de la commission des travaux et de l'aménagement urbain à la municipalité d'El Haouaria. Les réalités dont il nous a parlés mettent en lumière une zone côtière vulnérable que l'on considère à tort comme favorisée au regard de la richesse naturelle énorme qu'elle possède, et un village qui souffre depuis plus de deux décennies de l'injustice, de la discrimination et de la marginalisation. A cela s'ajoute le silence et la complicité des autorités locales et régionales et la faible implication de certaines ONG locales.

Lorsqu'on voit les turbines géantes, avec leurs pales gigantesques, on pense au développement durable avec ses trois dimensions, économique, environnementale et sociale et on imagine derrière ces turbines un monde à la fois durable, sain et prospère.

Après avoir reçu des plaintes de la part des habitants de Borj Salhi, nous avons visité le village Le 21 décembre 2020. Pendant cette visite, nous avons découvert des faits choquants et avons constaté le non-développement et la conduite aberrante du projet. **« Que pensez vous d'un Etat qui se permet de violer les droits de ses citoyen(ne)s, imaginez que**

ma terre produit l'électricité alors que la coupure de courant se produit fréquemment » affirme **Naim** qui se sent, comme tous les habitants du village, opprimé, fatigué et insatisfait de ce projet. Ils ont passé toutes ces années à se révolter contre l'injustice, l'inégalité et la discrimination. Ils revendiquent des droits fondamentaux garantis et exigés par la loi et la responsabilité sociétale des entreprises et assurés conformément aux exigences du développement durable et de ses objectifs.[26]

En visitant Borj Salhi, vous pouvez constater l'absence totale de l'État et de ses institutions. Ainsi pas d'école primaire ni centre de loisir ni un bureau de poste, et il n'y a même pas de dispensaire. Seulement, une école spécialisée dans l'éducation des sourds et malentendants du village et des villages alentours existe.

« J'étais concierge dans cette école pendant des années avant d'être licencié abusivement de mon poste» affirme l'un des habitants qui évoque la corruption d'un nombre de personnes et d'hommes d'affaires qui exploitent la vulnérabilité des habitants afin d'obtenir des fonds d'aide au nom de Borj Salhi qui devraient être exploités dans des projets au profit des handicapés mais les bénéficiaires n'en ont jamais bénéficié.

L'absence de l'État et la faible intervention de ses institutions dans le village se révèle par la détérioration de l'infrastructure, le taux de chômage élevé chez les jeunes notamment les diplômé(e)s et l'absence des micro-entreprises. Aucune intervention des autorités pour améliorer les moyens de substance des habitants mis à part quelques mandants dont disposent les familles dont le chef est titulaire d'une carte d'handicapé. La pèche traditionnelle demeure la source principale d'emploi pour la communauté. Les jeunes désireux de s'investir dans leur village et lancer des micros projets sont confrontés à un réseau électrique détérioré qui ne leur permet pas d'ouvrir des petits ateliers de forgerons ou de menuisiers par exemple. Ils n'arrivent pas à avoir des compteurs électriques non plus et ce, malgré l'obtention de l'autorisation municipale pour s'approvisionner en électricité. Ainsi, à une demande adressée récemment par **Naiim Salhi** la société a réagi défavorablement dans la réponse du 23 octobre 2020 où elle insiste sur les faits de violence dont elle accuse incessamment les habitants.

[26] Les Objectifs du Développement Durable, site du ministère de l'environnement : http://www.environnement.gov.tn/index.php/fr/developpement-durable/dossiers-planetaires-du-developpement-durable/objectifs-de-developpement-durable

Les habitants sont autorisés depuis 2018 par la municipalité d'El Haouria à s'approvisionner en électricité

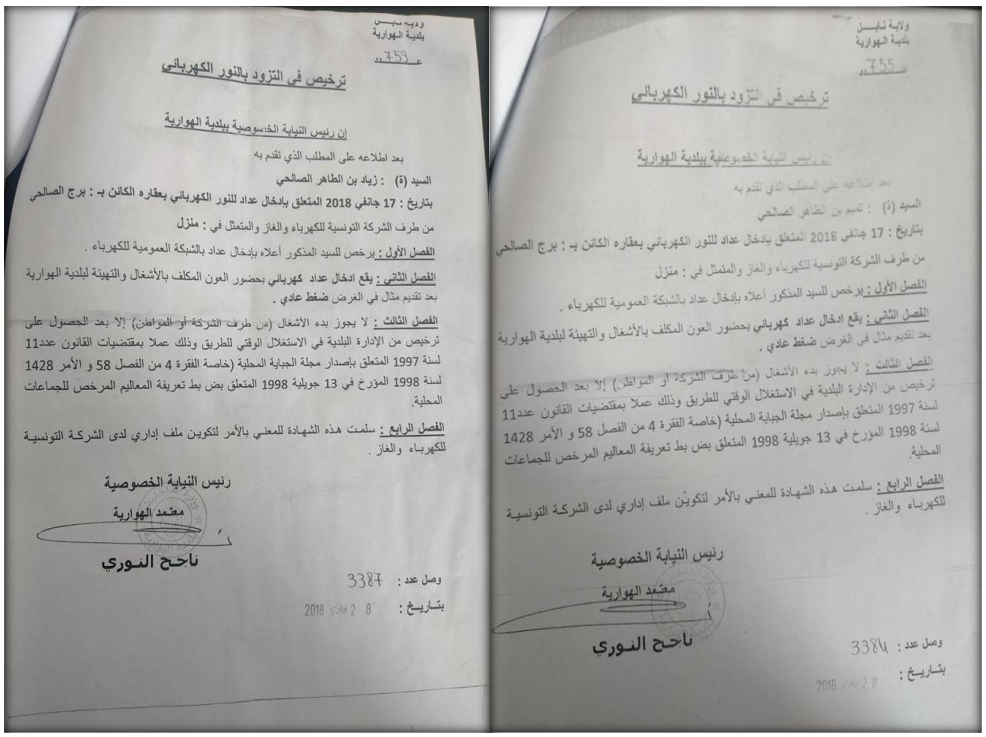

ترخيص في التزود بالنور الكهربائي

إن رئيس النيابة الخصوصية ببلدية الهوارية

بعد اطلاعه على المطلب الذي تقدم به

السيد (ة) : زياد بن الطاهر الصالحي

بتاريخ : 17 جانفي 2018 المتعلق بإدخال عداد للنور الكهربائي بعقاره الكائن بـ : برج الصالحي

من طرف الشركة التونسية للكهرباء والغاز والمتمثل في : منزل

الفصل الأول : يرخص للسيد المذكور أعلاه بإدخال عداد بالشبكة العمومية للكهرباء .

الفصل الثاني : يقع ادخال عداد كهربائي بحضور العون المكلف بالأشغال والتهيئة لبلدية الهوارية بعد تقديم مثال في الغرض ضغط عادي .

الفصل الثالث : لا يجوز بدء الاشغال (من طرف الشركة أو المواطن) إلا بعد الحصول على ترخيص من الإدارة البلدية في الاستغلال الوقتي للطريق وذلك عملا بمقتضيات القانون عدد11 لسنة 1997 المتعلق بإصدار مجلة الجباية المحلية (خاصة الفقرة 4 من الفصل 58 و الأمر 1428 لسنة 1998 المؤرخ في 13 جويلية 1998 المتعلق بض بط تعريفة المعاليم المرخص للجماعات المحلية.

الفصل الرابع : سلمت هذه الشهادة للمعني بالأمر لتكوين ملف إداري لدى الشركة التونسية للكهرباء والغاز .

رئيس النيابة الخصوصية

معتمد الهوارية

ناجح النوري

وصل عدد : 3387

بتاريخ : 2018

ترخيص في التزود بالنور الكهربائي

إن رئيس النيابة الخصوصية ببلدية الهوارية

بعد اطلاعه على المطلب الذي تقدم به

السيد (ة) : تميم بن الطاهر الصالحي

بتاريخ : 17 جانفي 2018 المتعلق بإدخال عداد للنور الكهربائي بعقاره الكائن بـ : برج الصالحي

من طرف الشركة التونسية للكهرباء والغاز والمتمثل في : منزل

الفصل الأول : يرخص للسيد المذكور أعلاه بإدخال عداد بالشبكة العمومية للكهرباء .

الفصل الثاني : يقع ادخال عداد كهربائي بحضور العون المكلف بالأشغال والتهيئة لبلدية الهوارية بعد تقديم مثال في الغرض ضغط عادي .

الفصل الثالث : لا يجوز بدء الأشغال (من طرف الشركة أو المواطن) إلا بعد الحصول على ترخيص من الإدارة البلدية في الاستغلال الوقتي للطريق وذلك عملا بمقتضيات القانون عدد11 لسنة 1997 المتعلق بإصدار مجلة الجباية المحلية (خاصة الفقرة 4 من الفصل 58 و الأمر 1428 لسنة 1998 المؤرخ في 13 جويلية 1998 المتعلق بض بط تعريفة المعاليم المرخص للجماعات المحلية.

الفصل الرابع : سلمت هذه الشهادة للمعني بالأمر لتكوين ملف إداري لدى الشركة التونسية للكهرباء والغاز .

رئيس النيابة الخصوصية

معتمد الهوارية

ناجح النوري

وصل عدد : 3384

بتاريخ : 2018

Il est indubitable que la situation de Borj Salhi s'aggrave de plus en plus à cause de l'intransigeance et du blocage de la part de la Steg et précisément le district de Menzel Tamime. Le parc éolien devient une malédiction et un ennemi qui détruit les terres et menace la santé et la sécurité de tout le village.

5. Les atteintes à la dignité humaine

«On nous a présenté ce Parc comme un projet présidentiel avec des promesses d'emplois, de développement et d'une énergie gratuite et propre… A l'époque, personne n'osait dire non». Ainsi était la réponse des habitants à notre question sur le pourquoi de l'abandon de leurs terres. La peur, l'espoir et l'attachement au village natal avec la discrimination et l'oppression incessante qu'ils subissaient étaient tous des facteurs qui ont déterminé leur décision de céder leurs terres à ce projet.

Après l'implantation du projet, la STEG et les autres parties prenantes n'ont pas tenu leurs promesses et les habitants du village on perdu leurs

terres rien obtenir en retour. Ceux qui parlaient d'emploi et de gestion durable de la nature et de l'environnement ont tout détruit en imposant un changement radical dans le cadre de vie des habitants et des nuisances dus à l'implantation des aérogénérateurs auprès de leurs maisons.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la direction forestière, sous prétexte de protection contre l'érosion et les inondations, est parvenue à changer la vocation des terrains agricoles à forestiers pour que leurs propriétaires ne puissent en bénéficier sans autorisation.

Après la révolution, et en respirant l'air de la liberté, des tentatives de récupération des terres ont été mises en œuvre par les habitants, mais elles restent toujours sans effet. La résistance a revêtu des formes multiples qui allaient des réactions spontanées et isolées à l'action organisée, comme les demandes officielles, les plaintes, les pétitions et les réunions avec les autorités locales et régionales, en passant par les manifestations et les sit-in. Cependant, la STEG s'est retirée de toutes les réunions ce qui a entraîné la poursuite du conflit et le blocage du fonctionnement de la centrale éolienne.

L'injustice ressentie par les habitants du village s'explique par les atteintes à leur santé, leur privation de leurs terres, les répressions de leurs mouvements protestataires et l'usage de la force de l'Etat. Ces violations des droits mettent à mal le développement durable et menacent la vie des générations futures malgré l'engagement international de la Tunisie en faveur de certains droits ignorés par les gouvernements et les institutions.

Les questions qui se posent à cet égard sont celles :

✓ de savoir si oui ou non la situation des droits de l'homme en Tunisie est en rapport avec ce qui est proclamé dans le Préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en tant que premier document juridique visant à protéger universellement les droits fondamentaux de l'homme « Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde».[27]

[27] Préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme https://www.un.org/fr/udhrbook/pdf/udhr_booklet_fr_web.pdf

✓ La Tunisie, n'a-t-elle pas signé le Pacte International Relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels en 1969 et ne s'est-elle pas engagée à respecter et à garantir ces droits à tous les individus se trouvant sur son territoire ?
✓ Tous ces droits ne sont-ils pas fondamentalement liés aux objectifs de développement durable auxquels la Tunisie s'est engagée et fait partie des pays adhérés au programme mondial à l'horizon de 2030 ? ce programme vise à mettre fin à la pauvreté en répondant à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, la protection sociale, l'égalité des sexes, les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.
✓ Alors, ce projet de parc éolien s'inscrit-il vraiment dans la stratégie nationale et internationale de transition énergétique et de développement durable, qui dans son sens global et national vise à protéger les droits des générations actuelles et garantir les droits des générations futures ? Ces politiques, ces pratiques et ces violations garantissent-elles les droits des générations futures ?
✓ La Tunisie n'est-elle pas tenue par les lois nationales et internationales de protéger les droits des personnes handicapées car qu'elle fait partie des premiers pays à avoir ratifié la Convention et le Protocole relatifs aux droits de cette catégorie, n'est-elle pas tenue aussi de protéger les personnes handicapées de toute discrimination et de les faire bénéficier de toutes les mesures qui leurs garantissent une pleine intégration dans la société ? N'est-ce pas ici un abus à l'égard des personnes handicapées et une atteinte à leur dignité ?

Cela nous amène à la question qui se pose souvent au sujet de :

- **La situation des droits de l'Homme en Tunisie avant et après la révolution :**

La réalisation des droits économiques et sociaux, dont le droit au développement durable, reste une priorité pour la majorité des États qui respectent leurs citoyens et œuvrent pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Par ailleurs Les projets d'énergies renouvelables visent à mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté. En Tunisie certains de ces projets accentuent les inégalités, écrasent

les personnes vulnérables et affectent l'homme dans sa santé, son environnement et sa dignité.

Dans les années quatre-vingt-dix la direction des forêts appartenant au commissariat régional de développement agricole de Nabeul s'est permise de transmettre les terres de Borj Salhi au projet du Parc éolien sans consulter ni coordonner avec leurs propriétaires. Cet abus, considéré comme acte de corruption par les habitants du village, les a incité à déposer une plainte[28] auprès de l'Instance Nationale de la Lutte contre la Corruption INLUCC le 09 mars 2020. Toutefois, l'instance reste muette à leur demande jusqu'à l'écriture de ces lignes.

Il est à noter que la STEG affirme toujours que les accords de location des terrains avec les habitants de Borj Salhi et les autres villages concernés ont été le résultat de négociations conformes à la réglementation en vigueur, en présence des autorités locales, et que l'exploitation des terres est autorisée par le commissariat régional de développement agricole et par la direction générale des forêts.

Conformément au droit d'accès à l'information garanti par la loi, nous avons donc adressé au nom du FTDES, une demande à la société pour obtenir une copie de ladite autorisation. La réponse était la suivante : « suite à une demande de la STEG le 16 janvier 1998, la direction des forêts, et après avoir pris connaissance du Code Forestier, notamment le chapitre 75[29] a formulé une autorisation à la société lui permettant l'exploitation de la superficie demandée (RF : 125 056) de 4 hectares connue sous le nom de Jabal Gharman, Sidi Daoud et ce, afin d'y implanter 33 aérogénérateurs et une centrale électrique pour une période de 30 ans allant du 01 novembre 1998 à fin octobre 2028, moyennant 225.824 dinars par an ».

[28] Copie de la plainte déposée auprès de l'INLUCC
https://drive.google.com/file/d/1WaczIbvBFEwLLLUwHzXrYOYlkaiLIzZL/view
[29] ***Loi*** n° 88-***20*** du 13 avril ***1988***, portant refonte du code forestier :
http://spami.medchm.net/storage/357/Loi-Kneiss-1988.pdf

Copie de l'autorisation de la direction des forêts obtenue par la STEG

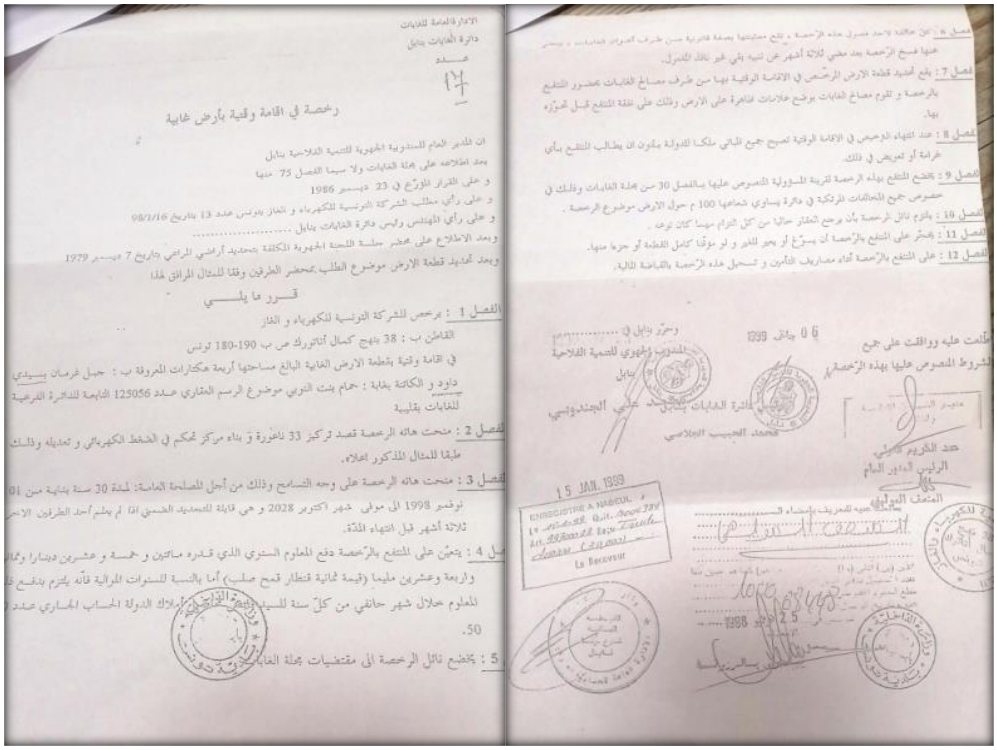

الادارة العامة للغابات
دائرة الغابات بنابل
عـــدد
17

رخصة في اقامة وقتية بأرض غابية

ان المدير العام للمندوبية الجهوية للتنمية الفلاحية بنابل
بعد اطلاعه على مجلة الغابات ولا سيما الفصل 75 منها
و على القرار المؤرخ في 23 ديسمبر 1986
و على رأي مطلب الشركة التونسية للكهرباء و الغاز بتونس عدد 13 بتاريخ 98/1/16
و بعد الاطلاع على محضر جلسة اللجنة الجهوية المكلفة بتحديد أرضي المراعي بتاريخ 7 ديسمبر 1979
و بعد تحديد قطعة الارض موضوع الطلب بمحضر الطرفين وفقا للمثال المرافق لهذا

قـــرر ما يلـــي

الفصل 1 : يرخص للشركة التونسية للكهرباء و الغاز
القاطن ب : 38 بنهج كمال أتاتورك ص ب 190-180 تونس
في اقامة وقتية بقطعة الارض الغابية البالغ مساحتها أربعة هكتارات المعروفة ب : جبل غرمان بسيدي داود و الكائنة بغابة : حمام بنت النوبي موضوع الرسم العقاري عدد 125056 التابعة للدائرة الترابية للغابات بقليبية

الفصل 2 : منحت هاته الرخصة قصد تركيز 33 ناعورة و بناء مركز تحكم في الضغط الكهربائي و تعديله وذلك طبقا للمثال المذكور اعلاه.

الفصل 3 : منحت هاته الرخصة على وجه التسامح وذلك من أجل المصلحة العامة: لمدة 30 سنة بداية من 01 نوفمبر 1998 الى موفى شهر اكتوبر 2028 و هي قابلة للتجديد الضمني اذا لم يعلم أحد الطرفين الاخر ثلاثة أشهر قبل انتهاء المدّة.

الفصل 4 : يتعيّن على المنتفع بالرّخصة دفع المعلوم السنوي الذي قدره مائتين و خمسة و عشرين دينارا وثمان واربعة وعشرين مليما (قيمة ثمانية قنطار قمح صلب) أما بالنسبة للسنوات الموالية فانه يلتزم بدفع ذ المعلوم خلال شهر جانفي من كلّ سنة للسـ لاك الدولة الحساب الجاري عدد 50.

الفصل 5 : يخضع نائل الرخصة الى مقتضيات مجلة الغا

الفصل 6 : كل مخالفة لاحد فصول هذه الرّخصة يتبع معاينتها بصفة فادحة من طرف أعوان الغابات و يمكن عنها فسخ الرّخصة بعد مضي ثلاثة أشهر عن تنبيه يبقى غير نائل للمفعول.

الفصل 7 : يقع تحديد قطعة الارض الرّخّص في الاقامة الوقتية بها من طرف مصالح الغابات بحضور المنتفع بالرخصة و تقوم مصالح الغابات بوضع علامات ظاهرة على الارض وذلك على نفقة المنتفع قبل شروعه بها.

الفصل 8 : عند انتهاء الوضعيّن في الاقامة الوقتية تصبح جميع المباني ملكا للدولة بدون ان يطالب المنتفع بأي غرامة أو تعويض في ذلك.

الفصل 9 : يخضع المنتفع بهذه الرخصة لقرينة المسؤولية المنصوص عليها بالفصل 30 من مجلة الغابات وذلك في حضور جميع المخالفات المرتكبة في دائرة يساوي شعاعها 100 م حول الارض موضوع الرخصة.

الفصل 10 : يلتزم نائل الرخصة بأن يرجع المقاعد حالتها من كل الترام مهما كانت نوعه.

الفصل 11 : يحجّر على المنتفع بالرّخصة أن يسوّغ أو يحيز للغير و لو مؤقتا كامل القطعة أو جزءا منها.

الفصل 12 : على المنتفع بالرّخصة أداء مصاريف التأمين و تسجيل هذه الرّخصة بالقباضة التالية.

وحرّر بنابل في ..... 06 جانفي 1999
المندوب الجهوي للتنمية الفلاحية
بنابل
دائرة الغابات بنابل
محمد الحبيب الجلاصي

اطّلعت عليه ووافقت على جميع الشروط المنصوص عليها بهذه الرّخصة
حمد الكريم ...
الرئيس المدير العام
المنتفع المولى

15 JAN. 1999
ENREGISTRE A NABEUL
Le Receveur

1998 12 25

processus et ont obtenu les montants qu'ils ont réclamés. Aussi, le village et les communes voisines du site d'implantation ont connu, selon lui, un progrès économique et touristique grâce à ce projet.

Dans le cadre de notre campagne de plaidoyer, nous avons consulté les contrats de location qui nous ont choqués par leur contenu inéquitable. Notre jugement s'explique par plusieurs raisons :

1: Le prix de location déclaré dans les contrats est largement inférieur à la valeur réelle des terres au regard de leurs superficies et de la durée du bail indiquée dans l'article 2 du contrat qui est de 30 ans renouvelable. Cette durée d'exploitation est longue et confortable pour la STEG surtout qu'il n'est pas prévu dans l'ensemble du contrat la révision du montant du loyer. L'article 4 bloque, quant à lui, toute tentative de rétractation ou de résiliation de l'accord.

2: Les contrats ont été signées dans le contexte politique autoritaire bénaliste (de Ben Ali) qui ne reconnaît pas le droit des hommes à décider d'eux-mêmes et choisir indépendamment de toute influence exercée, ni de refuser un projet dit «présidentiel» qui vise l'intérêt public. Les habitants n'ont pas pu donc négocier et ont loué leurs terres pour quelques sous sans pouvoir y accéder. Ils ont uniquement reçu des promesses d'emploi et de développement.

3 : N'oublions pas la spécificité de la communauté de Borj Salhi dont la majorité des habitants sont des sourds-muets. A cause de leur handicap, ils sont privés d'éducation, de travail, de loisirs et subissent de fait une forme d'exclusion sociale. Un des sourds nous a dit que son père à été empêché d'avoir un traducteur pour lui expliquer le contexte et les détails du contrat qu'il a signé. Nous sommes donc face à une population qui vit une double discrimination, celle des personnes en situation de handicap et celle des personnes vulnérables et pauvres, ce qui engendre des difficultés pour ces personnes en termes d'accès à leur droits et à la justice.

Par ailleurs, dans la loi tunisienne, notamment **le Code des obligations et des contrats** le législateur a indiqué l'acte de la lésion lié à un dol dans les articles 56, 60 et 61 ainsi que la complicité et les manœuvres ou les réticences. **La lésion** désigne, dans le dictionnaire linguistique comme dans le dictionnaire juridique, le préjudice né du déséquilibre entre la valeur des prestations que reçoit ou doit recevoir un des contractants et la valeur de celles qu'il a fournies ou qu'il doit fournir à son cocontractant.

L'article 56 du même Code donne des précisions sur le dol qui «donne ouverture à la rescision lorsque les manœuvres ou les réticences de l'une des parties, de celui qui la représente ou qui est de complicité avec elles, sont de telle nature que, sans ces manœuvres ou ces réticences, l'autre partie n'aurait pas contracté. Le dol pratiqué par un tiers a le même effet, lorsque la partie qui en profite en avait connaissance ».

Bien que la définition du dol par le législateur dans cet article soit abstraite et vague, et qu'il exige «les manœuvres ou les réticences», les réalités découvertes à Borj Salhi le prouvent. Les habitants de ce village sont vraiment victimes de tromperie et d'injustice. L'accord signé avec la société n'est qu'un effet de lésion qui selon l'article 61 du code des obligations et des contrats «donne ouverture à la rescision lorsque la partie lésée est un mineur ou un incapable, alors même qu'il aurait contracté avec l'assistance de son tuteur ou conseil judiciaire dans les formes déterminées par la loi et bien qu'il n'y ait pas dol de l'autre partie. Est réputé lésion, toute différence au-delà du tiers entre le prix porté au contrat et la valeur effective de la chose ».

Les habitants du Borj Salhi sont considérés comme victimes, ils ont le droit d'accéder *à* la *justice, l'Etat doit* cerner les atteintes à leurs droits, y remédier, révéler la vérité, et demander aux responsables de ces atteintes de rendre compte de leurs actes *conformément* aux principes de la révolution. Cela nous amène à mettre en question les principes de la justice transitionnelle et à se demander dans quelle mesure les institutions, souvent impliquées dans la répression et les violations des droits de l'homme, adhèrent au processus de la révolution ?

Selon les témoignages et les documents recueillis, les violations et les abus que les habitants de Borj Salhi subissent sont commis par les organes de l'Etat ou par des groupes ou individus ayant agi en son nom ou sous sa protection.[31] Après dix ans de résistance, rien n'a changé, les habitants du village sont toujours privés des droits pour lesquels ils s'étaient mobilisés. Ils sont passés d'une marginalisation à une autre. La société est toujours indifférente et n'a jamais répondu à leurs revendications. Quant aux autorités locales et régionales, elles déploient tous les efforts pour bloquer le dossier.

[31] Loi organique n° 53 de 2013 relative à l'instauration de la justice transitionnelle et à son organisation, article 3, Chapitre 2 – De la révélation de la vérité et de la préservation de la mémoire

- **l'efficacité socio-économique des politiques nationales et dans quelle mesure se penchent-elles sur les aspirations des Tunisiens et des Tunisiennes**

Notamment les groupes marginalisés et les régions oubliées qui ont été le fer de lance de la révolution et se sont révoltées l'hiver de 2010-2011. Ainsi, ce n'est pas un hasard que la constitution de 2014 assure et reconnait dans l'article 12 le principe de la discrimination positive[32] comme étant un des principaux slogans de la révolution. Les années passent, le contexte social évolue, et pourtant les politiques ne s'adaptent pas à cette évolution et ne répondent jamais aux besoins du peuple. Certaines politiques publiques suscitant le plus de critiques, ne dépassent pas l'illusion, à l'instar des politiques des énergies renouvelables qui, malgré leurs objectifs ambitieux se heurtent souvent à une réalité sociale très complexe et à l'échec des gouvernements successifs à les mettre en œuvre.

- **Des mouvements anti-éoliens apparaissent ailleurs, alors qu'en Tunisie, personne n'ose en parler :**

L'histoire de Borj Salhi dévoile la face cachée des Parcs éoliens et les lacunes dans les politiques et les plans de développement durable que les gouvernements successifs prétendent mettre en œuvre. Dans des pays classés premiers en termes de production d'énergie éolienne tel que l'Allemagne, le Canada et la France apparaissent des groupes qui expriment leur opposition à l'éolien. Une Fédération anti éolien regroupant des associations qui luttent contre l'implantation des turbines connue sous le nom du « mouvement des anti-éoliens » s'est construite il y a une quinzaine d'années en France et regroupe des citoyens, des communes, des médias[33], des associations, des paysans et des propriétaires de projets. Tous défendent leur santé, leur environnement et leur patrimoine naturel contre les affairistes éoliens.

La bataille de ces opposants et leurs actions varient entre les focus groupes, l'écoute et les dialogues ouverts, les marches pacifiques et les protestations, en fonction des objectifs, des zones d'interventions et des groupes cibles.

[32]Article 12 de la Constitution de la république tunisienne de 2014

[33] Éoliennes : « une pollution et un mal-être sur l'humain et les animaux » : https://www.youtube.com/watch?v=cMSNvFCVgkU&ab_channel=FriendsAgainstWind

Le 04 mai 2021, le Figaro à publié un article dont le titre est : « La justice reconnaît la dévalorisation foncière causée par les éoliennes », dans le quel on peut lire « Le Tribunal administratif de Nantes a reconnu que la présence des quatre éoliennes installées par le prometteur allemand à 850 mètres des habitations baisse la valeur de ces maisons ».

Cette décision est une victoire pour ceux qui respectent l'être humain et ses droits. En Tunisie, à Borj Salhi, cette distance n'excède pas les 100m et atteint à peine les quarante mètres entre une éolienne et l'une habitation.

Il s'agit ici de violations des droits humains connues de tous mais qui ne sont pas discutées. Il y a un silence douteux surtout chez les médias. Certains journalistes ne donnent la parole qu'aux personnes favorables à ces projets, à savoir la STEG et les autorités locales et régionales traitant toujours le sujet selon leurs propres intérêts et non celui de l'intérêt commun. Quelques articles et reportages courts ont tout de même pris position sur le sujet et ont clairement exprimé leur solidarité avec les habitants du village.

Voici comment s'expriment les habitants vis-à-vis de la position des médias : **«Nous n'avons jamais été que des cas sociaux pour eux, des personnes particulièrement vulnérables, des personnes handicapées. Ils ne nous traitent pas comme des êtres humains « normaux » avec des droits comme le droit à la santé et au développement et des besoins et ambitions. Ils casent simplement nos revendications dans l'accès gratuit à l'électricité. L'énergie produite et les projets réalisés au nom du village ne sont même pas pour nous ».**

Effectivement, pour la presse, nous n'avons pas trouvé grand-chose de pertinent. La plupart des reportages et articles produits ces dix dernières années parlent de «Village des sourds» et du fameux conflit entre la communauté et la STEG à cause des coupures répétitives de l'électricité. Aussi, au lieu de tenir ses promesses, le pouvoir essaie toujours de les intimider, de criminaliser leurs revendications et de les stigmatiser. La volonté de bloquer la négociation de la part de la STEG est bien claire. Selon les témoignages, la police est toujours présente dans toutes les réunions qui se sont tenues soit au siège du Gouvernorat de Nabeul ou dans la délégation d'Elhaouaria.

Face à cette situation qui se complique chaque jour, la STEG paraît impuissante. Elle agit de façon honteuse et les autorités font preuve d'indifférence. La société a même démenti tout accord avec les habitants. Dans un communiqué publié sur sa page officielle le 3 février 2021, la STEG accuse les habitants d'avoir provoqué des pertes et impacté le fonctionnement de la centrale. Elle prétend que les mouvements de protestation des habitants ont entrainé des dégâts matériels et menacé la sécurité des agents de la société. Elle n'assume, selon le même communiqué, aucune responsabilité tant qu'elle à effectué des études environnementales et sociales conformes aux normes internationales et implanté les turbines loin des habitations.

Réagissant à ces accusations et tromperies, le FTDES a publié un communiqué au nom de la coordination de défense de Borj Salhi dans lequel nous avons tout dévoilé afin d'éclairer l'opinion publique à ce sujet. La société s'est, par suite, rétractée.

IV. Le FTDES soutient les habitants de Borj Salhi et lance une campagne de plaidoyer

Dans le département justice environnementale du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, nous luttons pour le droit à un environnement sain et propre ainsi qu'au droit à un développement durable qui répond aux besoins des générations présentes et futures. Nous luttons pour la dignité humaine et l'équité sociale, nous soutenons inconditionnellement les groupes vulnérables contre toute violation et revendiquons la justice environnementale en invitant l'Etat à adopter la culture des droits de l'homme comme voie vers le développement durable et pierre angulaire pour tous ses projets.

Suite à un sit-in tenu au village de Borj Salhi contre la coupure d'électricité en septembre 2020, Nous avons collecté les informations nécessaires et contacté les habitants et le conseiller municipal M. Mohamed Jbali afin de suivre avec eux le dossier. Dès le début du sit-in, nous avons réagi sans tarder en mettant en lumière les revendications des habitants et l'historique des violations qu'ils subissent depuis des décennies dans un communiqué[34] publié sur le site officiel du FTDES. Ensuite, nous avons effectué une visite sur place afin d'observer, de constater et d'entendre les

[34] Communiqué de soutien https://ftdes.net/ar/borj-salhi/

habitants. Cette visite a donné naissance à une coordination de soutien à Borj Salhi déclarée le 24 décembre 2020 dans un communiqué[35] composée du FTDES, des représentants des habitants, de la municipalité d'Elhawaria et d'un membre actif de la société civile locale. La création de la coordination a marqué le lancement de la campagne de plaidoyer, la déclaration de soutien à la communauté et un appel aux autorités à assumer leurs responsabilités envers ce village.

Vu que les autorités locales et régionales ainsi que le district STEG de Manzel Tamime ont déployé tous les efforts pour bloquer le dossier et réprimer le mouvement, nous avons organisé le 14 janvier 2021 un webinaire diffusé sur les pages du FTDES. C'était une occasion pour faire entendre la voix du village à partir des interventions pertinentes des représentants des habitants et des autres invités. Puis, nous avons adressé une lettre[36] ouverte aux trois présidences dans laquelle nous avons dénoncé leur indifférence et leur silence face à l'injustice et aux discriminations dont souffrent les habitants de Borj Salhi depuis les années quatre-vingt-dix.

De même, pour associer et impliquer étroitement les différentes parties prenantes aux différents niveaux et étapes du processus du plaidoyer et pour créer un espace de dialogue avec la STEG basé sur la confiance, la volonté et la responsabilité afin d'améliorer durablement la condition du village, briser le blocage et assurer l'efficacité de ce genre de projet, nous avons communiqué avec la direction générale de la STEG le 22 janvier 2021 et nous avons demandé une réunion de négociation en présence de la coordination. La société à réagi favorablement à notre initiative. Ainsi, une première réunion de négociation s'est tenue le 04 mars 2021 au siège social de la STEG en présence du PDG et des directeurs généraux adjoints. Une réunion que nous avons évaluée très positivement vu l'accord établi entre les habitants et la STEG. Cette dernière à bien écouté les intervenants. Elle a exprimé sa volonté de résoudre les problèmes et sa prédisposition à coordonner avec le FTDES et la municipalité dans les prochaines étapes.

Les principaux points discutés lors de la réunion, étaient ceux de la responsabilité sociétale de l'entreprise et le droit des habitants du village au développement durable et à un environnement sain. La société a assumé sa responsabilité et promis de tenir toutes ses promesses afin d'arrêter ce

[35] Communiqué de création de la coordination : https://ftdes.net/ar/borj-salhi-2/
[36] Lettre ouverte aux trois présidents : https://bit.ly/3xmHWUD

conflit. Mais, des mois passés, nous n'avons pas constaté d'avancements et nous attendons avec les habitants la mise à jour du réseau électrique et le retrait des turbines implantées à proximité des habitations.

Considérée comme une revendication à part entière lors de la négociation de l'accord avec la STEG, nous avons voulu lui rappeler que la responsabilité sociétale n'est pas un choix volontaire mais un devoir et qu'elle est appelée par les lois nationales et internationales à mettre fin à ses violations et crimes et à placer les droits humains au cœur de ses stratégies. Les liens sont en effet très étroits entre les droits de l'homme et le développement durable comme indiqué dans la loi n°2018-35 du 11 juin 2018 portant sur la responsabilité sociétale des entreprises dont le 1er article vise à consacrer la conciliation des entreprises avec leur environnement social « à travers la participation au processus du développement durable et la bonne gouvernance. La RSE a été établie en se basant sur la charte des Nations unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la charte de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ».

La société est donc tenue à respecter la dignité humaine, à réduire ses impacts néfastes, à contribuer positivement au développement durable conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au sept principes définis par la norme ISO 26000.

En définitive, le FTDES encourage les projets de production des énergies renouvelables et soutient indéfectiblement la stratégie nationale de transition énergétique mais insiste au même temps sur l'importance de l'humain pour la durabilité de tout projet. Nous considérons ainsi que la dignité humaine, l'équité sociale et les droits des générations futures sont au cœur du développement durable. En effet, nous sommes bien conscients de ce qui pourrait advenir lorsque la dignité de l'homme n'est plus considérée.